

- **Repères historiques**

Beaucoup de grades “additionnels”, conférés en Angleterre au début du XIX^{ème} siècle, tirent leur origine de loges patentées par les “Anciens”, qui considéraient que leur charte symbolique leur permettait de conférer à leurs membres n’importe quel grade, connu de l’un d’entre eux et qu’il était capable de conférer (et ce, à partir de rituels souvent peu ou pas uniformes).

Après la formation de la Grande Loge Unie d’Angleterre, différents groupes de grades s’organisèrent progressivement en Ordres séparés, ayant chacun leur propre structure de gouvernement.

Peu avant 1875, un grand nombre de grades disparates, considéré comme de peu d’intérêt par les grandes juridictions maçonniques, était toujours pratiqué dans diverses parties du pays. Pour tenter de donner une certaine cohésion à ces “orphelins” et harmoniser les cérémonies au moyen de rituels homogènes, il fut décidé, peu après 1875 (suivant la tradition orale provenant des Grands Secrétaires de la Grande Loge Unie et de la Grande Loge de Marque et du Grand Secrétaire Général du Rite Ancien et Accepté), de constituer un Grand Conseil des Grades Maçonniques Alliés d’Angleterre, du Pays de Galles et des Colonies et Dépendances de la Couronne Britannique, dont le siège serait au Mark Masons’ Hall, à Londres.

Ses buts étaient définis à l’Article I des Constitutions primitives, dans les termes suivants :

« Face au développement rapide d’ateliers d’Ordres divers, ne reconnaissant aucune autorité centrale ni aucune forme de gouvernement commun, une juridiction a été constituée afin de prendre sous son contrôle toutes les loges des divers Ordres travaillant en Angleterre, au Pays de Galles et dans les Colonies et Dépendances de la Couronne Britannique.»

Afin de protéger l’Angleterre de toute invasion par des juridictions étrangères, il était en outre déclaré qu’aucun nouveau corps prétendu maçonnique ne pourrait être légalement établi en Angleterre sans le consentement des diverses juridictions gouvernant l’Ordre des Chevaliers templiers, le Rite Ancien et Accepté, la Maçonnerie de Marque, l’Ordre de la Croix Rouge de Constantin, l’Ordre des Maîtres Royaux et Choisis et le nouveau Grand Conseil, et que tout nouveau corps maçonnique, ayant recueilli ce consentement, serait institué sous l’égide du Grand Conseil.

Dès le début, les “Ordres” de Grand Haut Prêtre, de Saint-Laurent le Martyr, de la Croix Rouge de Babylone et des Chevaliers de Constantinople reconnurent la suprématie et firent allégeance au Grand Conseil. Ce dernier admit quelques conseils au statut de “fondé de temps immémorial” et commença en 1880 à octroyer des chartes à de nouveaux conseils, dont les premiers furent à Prescott près de Liverpool, à Tunis, Malte, Wigan et Llandudno au Pays de Galles puis, en 1881, à Calcutta dans l’empire des Indes. Trois développements ultérieurs, au sein de l’éventail des grades pratiqués par le Grand Conseil, sont plus ou moins directement liés à la constitution, en 1892, d’un Collège Souverain des Grades Maçonniques Alliés des États-Unis d’Amérique, dans le même but de fédérer un certain nombre de grades, jusque-là sans contrôle dans le pays. Parmi ceux-ci, le Grand Tuileur de Salomon, le Moniteur Secret et l’Ordre de la Sainte Sagesse :

1) Par suite d’un accord spécial avec ce Grand Collège Souverain, le grade de Grand Tuileur de Salomon fut conféré en 1893 au Grand Maître ainsi qu’à d’autres membres éminents du Grand Conseil, puis ajouté aux quatre grades déjà autorisés à tous les conseils dépendant du Grand Conseil.

2) En 1895, le Grand Maître régnant autorisa les conseils à conférer le grade (américain) unique de Moniteur Secret, malgré l’existence, depuis 1887, d’un Grand Conseil de cet Ordre pour le Royaume Uni et les Colonies et Dépendances de la Couronne Britannique.

Après de très longues négociations, un traité fut enfin signé en 1931, aux termes duquel le Grand Conseil des Grades Maçonniques Alliés reconnaissait le Grand Conseil du Moniteur Secret comme seule autorité compétente pour le grade de Moniteur Secret et décidait de ne plus le pratiquer ni ne le conférer.

3) En 1897, le Grand Conseil obtint le contrôle du vaste groupe des grades du système des Chevaliers Templiers Prêtres (ou Ordre de la Sainte Sagesse) qui avaient été pratiqués sans interruption, depuis les alentours de 1810, par le Tabernacle “Royal Kent” à Newcastle-on-Tyne, au sein de l’Ordre Illustre des Chevaliers Grand-Croix du Saint Temple de Jérusalem. Ces grades ne furent toutefois jamais pratiqués sous l’égide du Grand Conseil, bien qu’ils continuèrent à l’être à Newcastle.

Après la constitution en 1923 d’un Grand Collège d’Angleterre des Chevaliers Templiers Prêtres de la Sainte Arche Royale ou Ordre de la Sainte Sagesse, le Grand Conseil cessa toute prétention sur ces grades.

Le Grand Conseil abandonna donc le grade, qu’il avait jusque-là pratiqué, au Grand Conseil indépendant du Moniteur Secret et rendit l’indépendance aux grades du système des Chevaliers Templiers Prêtres, qu’il

n'avait pas pratiqué. Cette heureuse normalisation de décisions antérieures — certainement peu satisfaisantes — est due sans aucun doute aux talents diplomatiques du Colonel C.W. Napier-Clavering, Grand Maître du Grand Conseil de 1920 à 1931 qui, par une coïncidence heureuse était également devenu Grand Gouverneur Suprême des Moniteurs Secrets et Très Haut Grand Prêtre des Chevaliers Templiers Prêtres.

Ces diverses péripéties ont toutefois eu pour effet que les chartes octroyées avant 1893 autorisent les conseils à conférer quatre grades, celles octroyées entre 1895 et 1924, six et les chartes ultérieures cinq.

Toutefois, en vertu de décrets du Grand Conseil, les conseils subordonnés sont actuellement tous autorisés à travailler et conférer les cinq grades suivants, et aucun autre, sauf avec le consentement du Grand Conseil, conformément à l'article 5 des Constitutions de 1923 :

Maçon de Saint-Laurent le Martyr, Chevalier de Constantinople, Grand Tuileur de Salomon, (Chevalier de la) Croix Rouge de Babylone et Souverain Grand Prêtre.

En 1972, le titre du Grand Conseil fut modifié en "Grand Conseil de l'Ordre des Grades Maçonniques Alliés d'Angleterre, du Pays de Galles et des Territoires d'Outremer".